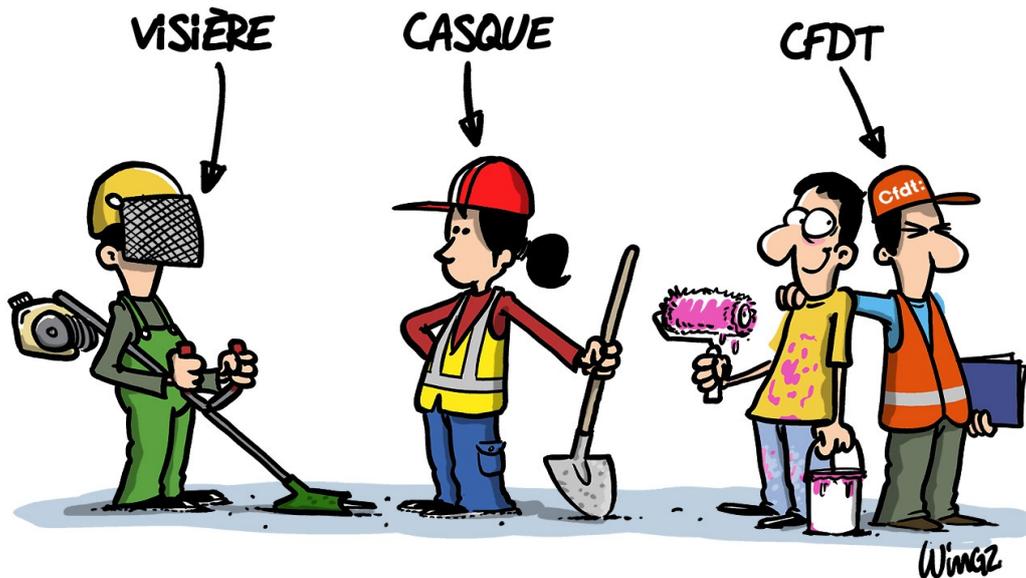




# Élection du 6 décembre 2018

# CC OPA

## VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



Vos représentants Cfdt à la CCOPA assurent l'étude et la défense des situations individuelles et collectives des OPA.

Les promotions, les mobilités, les congés de formation et la discipline sont les principaux thèmes à l'ordre du jour de la commission consultative.

Vos représentants ELUS s'assurent du respect de vos droits, des procédures et d'une gestion collective de qualité.

Voter Cfdt, c'est faire le choix de la transparence dans la gestion individuelle, le respect de l'égalité des chances et l'impartialité des avis rendus lors des consultations.



6 décembre 2018

## FAITES LE CHOIX DE L'ÉQUITÉ VOTEZ Cfdt !



## Refonte du décret de 1965 et recrutements et/ou intégration dans la Fonction Publique de l'État ?

Le décret du 21 mai 1965 n'est plus du tout adapté à l'évolution de nos missions et de nos métiers. Travailler à la refonte du décret est important pour garantir la pérennité de nos missions. La CFDT défend le maintien des compétences des OPA. Nos missions sont multiples et indispensables pour garantir un service public de qualité. C'est la raison pour laquelle nous réclamons la fin du moratoire sur le recrutement des OPA par le ministère des comptes publiques.

Malgré le refus de BERCY, nous insistons sur notre proposition également pour ceux qui le souhaitent (comme l'état a obligé la Fonction Publique territoriale à la faire) une intégration dans les corps de la Fonction Publique de l'État (avec les mêmes garanties, rémunérations, retraites) puisque les grilles d'homologie sont faites. Cela offrirait une perspective d'avenir pour les plus jeunes et surtout d'améliorer la mobilité presque impossible aujourd'hui du fait du gel des recrutements et des suppressions de postes.

Nous sommes contre le recrutement de contractuel CDD 2X3 ans en remplacement d'un OPA, c'est la précarisation programmée et la fin de notre statut.

## Remise à plat et revalorisation des grilles de classifications.

La CFDT exige la remise à plat des grilles de classifications avec revalorisation immédiate des salaires, et du régime indemnitaire



## Amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels.

Pour la CFDT, la protection des personnels et l'amélioration des conditions de travail est une priorité. Évaluer et prévenir toutes formes de risques professionnels est une obligation pour l'employeur. Les OPA font partie de la population la plus touchée par les accidents de travail et les maladies professionnelles

## Réactualisation de la prime de métier de tous les postes

Revalorisation de la prime de métier pour les postes à responsabilité, d'encadrement, à haute technicité, travaux dangereux ou exposés notamment à l'Ingénierie et à l'Exploitation

**Revalorisation de la prime de rendement à plus de 8%**, en moyenne aujourd'hui, servant au pour le calcul de la pension, devant le blocage des salaires.



### La formation

La formation de tous les agents aux nouvelles technologies si on veut conserver une maîtrise d'œuvre et une maîtrise d'ouvrage efficaces.

### Accidents de travail, maladies professionnelles

Les OPA doivent obtenir les mêmes garanties que les fonctionnaires en cas d'accidents de travail ou maladies professionnelles c'est à dire le plein salaire jusqu'à consolidation et non 80% après 3 mois comme actuellement.



### Pénibilité, retraite à 57 ans reconnaissance en service actif

La pénibilité des travaux effectués par les ouvriers des parcs et ateliers justifie leur classement en service actif sans décote, avec un départ possible à 57 ans.

(travail en 3x8 , 2X8, travail de nuit, travail exposé sur le terrain)

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

## ÇA SERT À QUOI DE VOTER POUR LA CC OPA ?

Le 6 décembre, vous allez choisir vos élus qui siégeront en commission durant 4 années (2019/2023)

La CCOPA est déconcentrée et se tient localement. Elle est rattachée à votre service d'affectation DIR, DREAL, DIRM, CEREMA, VNF. Elle donne un avis sur la mise en oeuvre des classifications, le recrutement, l'organisation des concours internes et externes par l'administration, la discipline. Vos élus auront pour mission d'assurer l'étude et la défense des situations individuelles et collectives.

Vos élus CFDT veilleront au respect de vos droits et des procédures, ils s'assureront de la gestion collective de qualité avec efficacité et impartialité. Ils seront vos représentants pour vous défendre à la commission de réforme.

## PROCHE DE VOUS POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Les élus CFDT en CCOPA sont force de proposition, ils travaillent de concert avec tous les élus CFDT des autres instances CT, CHS-CT, ... L'objectif étant de faire des propositions cohérentes à partir de critères définis par le Ministère dans la circulaire de gestion annuelle, en optimisant au maximum votre déroulement de carrière.

Les élus CFDT agissent en CCOPA et poursuivent leurs actions au-delà de la commission si nécessaire pour porter les dossiers individuels au plus haut niveau et assurer la défense de vos droits et de vos intérêts.

## DÉFENDRE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT POUR TOUS

Écoute et engagement sont les priorités des élus CFDT. Bien défendre votre dossier, c'est bien connaître le statut des Ouvriers des Parcs et Ateliers des ponts et chaussées. Particulier et spécifique, il est régi par le décret du 21 mai 1965. Vos élus veilleront à l'application des procédures et des critères de gestion du personnel au sein de tous les services, petits ou grands en DIR, DIRM ou désormais auprès de la DREAL, ou de la DRIEA pour la région Ile-de-France, ainsi que dans les Établissements Publics (CEREMA et VNF)

## RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LA COMMUNICATION

Les élus de la CFDT veillent avec vigilance à ce que l'administration fournisse des éléments concrets justifiant ses propositions avant la CCOPA. Ils exigent le respect du délai de transmission des dossiers pour avoir le temps nécessaire à préparer la commission. Ils s'engagent à rendre compte de la CCOPA.

## DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT ET PRÉPARER L'AVENIR

À l'heure où le gouvernement cherche plus de 30 milliards d'économies sur le dos des agents des 3 fonctions publiques, nous refusons que les OPA voient encore leur pouvoir d'achat rabaissé, que les 3 premiers niveaux de grades soient au niveau du SMIC. Nous demandons à l'administration la refonte de notre grille statutaire et du statut des OPA dans son ensemble plus du tout adaptés à l'évolution des services et de nos métiers. Nous demandons également l'ouverture des négociations sur le régime indemnitaire : l'augmentation de 1 % par an de la prime d'ancienneté sur l'ensemble de la carrière, l'intégration de la prime d'expérience pour le calcul de la pension des OPA, la prime de rendement à 16 % pour tous, la suppression des abattements de zones datant d'un autre âge, et le maintien à 100 % du salaire en accident de travail ainsi que les mêmes garanties en matière de maladies comme pour les fonctionnaires.

Nous revendiquons l'application du dispositif amiante pour tous les OPA, la prise en compte des métiers pénible et à risque.

